

## Règlement du concours de dessin d'enfants 2018-10 « Mon bel automne »

### Article 1.

Les Pépinières PASSEDAT organisent un concours de dessin d'enfants à l'occasion de ses Portes Ouvertes d'automne 2018. Ce concours a pour thème « Mon bel automne ». Son objectif est d'illustrer par le dessin l'expression des enfants sur la saison d'automne.

### Article 2.

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 4 à 10 ans. La participation à ce concours est gratuite.

### Article 3.

Les dessins doivent être réalisés sur du papier au format A4 (21x29.7cm), en format portrait ou paysage. Les différentes techniques graphiques peuvent être envisagées (crayons, feutres, peinture, pastels, collages...) à la seule condition que le dessin reste plat (en 2 dimensions).

### Article 4.

Doivent obligatoirement figurer **au dos des dessins** :

- les nom, prénom, âge et adresse de l'enfant
- les nom et prénom des parents
- L'adresse mail et le n° de téléphone où les gagnants pourront être avertis.

Le dessin ainsi complété doit être déposé à l'accueil du magasin de la pépinière **avant le 25 octobre 2018.**

### Article 5.

Les dessins seront exposés dans la pépinière durant toute la durée des Portes Ouvertes d'automne, soit du vendredi 26 octobre 2018 au samedi 3 novembre inclus. Les visiteurs présents pendant cet événement pourront alors procéder au vote de leurs 5 dessins préférés.

Un jury, composé de l'ensemble de l'équipe de la pépinière, pourra être composé et amené à départager les dessins arrivés ex-æquo.

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu le plus de voies. Il y aura au maximum 5 gagnants.

### Article 6.

Un lot sera attribué à chaque dessin gagnant. Les familles seront informées par mail ou téléphone, et invitées à venir retirer leurs lots à la Pépinière.

### Article 7.

Ce concours respectera le calendrier suivant :

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2018.

Ouverture du concours. Annonce sur notre site internet de l'ouverture du concours, publication du présent règlement. Envoi aux clients inscrits à notre Newsletter, d'une information sur l'ouverture du concours.

Le 25 octobre 2018.

Clôture de la remise des dessins.

Du 26 octobre 2018 au 2 novembre 2018.

Exposition des dessins pendant la durée des Portes Ouvertes de Printemps, et vote des visiteurs.

A la clôture des Portes Ouvertes, soit le samedi 3 novembre vers 18h, nous procéderons au dépouillement des résultats, les vainqueurs seront départagés.

Les gagnants seront informés dans la semaine suivante.

**Article 8.**

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Les dessins des enfants (accompagnés uniquement de leur prénom et de leur âge) pourront être publiés sur notre site internet ou lors d'une communication ultérieure.

**Article 9.**

Aucune réclamation ne sera admise. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.